



**SI VOUS ATTENDEZ,
C'EST QU'ON PRÉFÈRE REGARDER DES PHOTOS**

NO GOOD INDUSTRY

**ON FAIT NOTRE MAXIMUM.
SOYEZ POLI, AU MINIMUM.**

Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).



FHF
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE